(No 51)

MANDEMENT

de Son Excellence Monseigneur

ARTHUR DOUVILLE,

Evêque de Saint-Hyacinthe,

à l'occasion du

CENTENAIRE DU DIOCESE

de Saint-Hyacinthe.

Nos très chers frères,

Le diocèse de Saint-Hyacinthe comptera cent ans d'existence en 1952.

Notre diocèse, en effet, fut démembré de celui de Montréal et érigé le 8 juin 1852, et, coïncidence heureuse, il fut créé en même temps que celui de Trois-Rivières.

Nous voulons, N.T.C.F., célébrer ce centenaire par un congrès au Christ-Roi, et ce congrès nous voulons le préparer longtemps d'avance, afin que vraiment il soit profitable aux âmes.

Nous voulons donc, N.T.C.F., la tenue d'un congrès au Christ-Roi. Un congrès en l'honneur du Christ-Roi ressemble sans doute extérieurement à un congrès eucharistique ordinaire, mais il en est différent toutefois par son objet qui est précisément le règne social du Christ.

En conséquence, le programme des études, le programme des conférences, le programme des prédications portera sur la royauté du Christ ou sur le règne social du Christ. Dès maintenant, N.T.C.F., il nous paraît bon de fixer quelques jalons sur le terrain doctrinal de la royauté du Christ.

Et tout d'abord, ce règne social du Christ, il faut le fonder sur le coeur de Jésus, Roi et Centre de tous les coeurs; ce règne du Christ, il faut le fonder encore sur le sacerdoce du Sauveur, instrument de sanctification; ce règne social du Christ, il faut enfin le fonder sur l'Action catholique et sur l'Action sociale, instruments merveilleux de rayonnement et de conquête au royaume de Jésus.

"Dieu, nous dit saint Paul, nous a arrachés à la puissance des ténèbres et nous a transportés dans le royaume de son Fils bien-aimé" (Colossiens, ch. I, v. 13). Jésus nous a délivrés de l'empire du démon par l'oblation du sacrifice rédempteur, c'est ce que nous avons considéré, et avec quel profit, il y aura huit ans, dans notre inoubliable congrès eucharistique de 1944.

Considérons maintenant (I) *quel est ce royaume spirituel* dont Jésus nous a faits les heureux sujets et (II) *quelle est la nature* et quelles sont les *fonctions* de la royauté surnaturelle que Jésus exerce sur tous les rachetés; par là, nous connaîtrons, sous un nouvel aspect, la qualité de chef de Jésus et l'activité qui en dérive pour Lui, de même que les conséquences heureuses dans nos vies de chrétiens.

I

ROYAUME DU CHRIST

Tout d'abord, N.T.C.F., le sacerdoce du Christ et sa royauté sainte ont une telle liaison entre eux que l'un ne se comprend pas sans l'autre, car ces deux fonctions de notre Sauveur se compénètrent dans leur mise en action et se communiquent mutuellement leurs qualités respectives: notre Saint Pontife, Jésus, possède un sacerdoce royal, et c'est une royauté sacerdotale que nous vénérons dans notre divin Roi. Expliquons d'abord comment la royauté de Jésus se distingue toutefois de son divin sacerdoce; nous pourrons ensuite, sans risque de confusion, montrer les points de rencontre et d'harmonie de ces deux pouvoirs de notre Chef.

Le Docteur angélique divise de la manière suivante les diverses fonctions et les attributions qui appartiennent au Christ-Chef: "La tête exerce une double influence sur les membres: une influence intérieure, car la tête transmet aux autres membres la puissance de se mouvoir et de sentir; et une influence de gouvernement extérieur, car, par la vue et les autres sens qui ont en elle leur siège, la tête dirige l'homme dans ses actions extérieures; mais l'influence intérieure qui vient du Christ communique sa grâce aux âmes et elle n'appartient à proprement parler qu'au Christ dont l'humanité, par son union avec la divinité, a la vertu de sanctifier; tandis que l'influence de gouvernement extérieur sur les membres de l'Eglise peut être partagée par d'autres en tant qu'ils tiennent la place du Christ, selon ce passage de l'Epître deuxième aux Corinthiens, ch. V, v. 20: "C'est pour le Christ que nous faisons fonction d'ambassadeurs, Dieu lui-même exhortant par notre bouche". On aura donc reconnu dans la première influence, l'influence intérieure, la puissance sacerdotale du Christ; la seconde, l'influence extérieure, constitue à proprement parler la royauté du Christ.

Au sacerdoce du Christ se rapportent donc l'offrande du sacrifice rédempteur et la communication de toutes les grâces qui en découlent, mais à côté de ces influences sanctificatrices, il y a encore place, dans l'ordre surnaturel, pour des fonctions et des activités qui ne se rattachent pas directement à la dignité sacerdotale et qui constituent proprement l'exercice du pouvoir royal.

Si Notre-Seigneur ne devait sauver et sanctifier les âmes qu'une à une, qu'individuellement, isolément les unes des autres, il n'y aurait pas à proprement parler de royauté à exercer et sa qualité de prêtre lui suffirait pour nous transmettre les grâces de pardon et d'union à Dieu. Mais, pas plus dans le domaine surnaturel que dans l'ordre naturel. l'individualisme n'est de mise. L'Auteur de notre salut n'a pas conçu les créatures raisonnables qu'il appelle à l'existence comme une poussière d'être sans liaison, ni coordina-

tion. Dans le monde angélique comme parmi les hommes, le bon Dieu a établi une hiérarchie, des rapports de solidarité et de subordination, et les diverses créatures qu'Il a appelées à l'honneur incomparable de procurer sa gloire doivent atteindre la fin sublime de leur existence par cette tendance dans la variété des moyens employés qu'on appelle l'ordre et l'harmonie. Nous formons tous une société admirablement unifiée, malgré la diversité des éléments qui la composent et la multiplicité des fonctions qu'elle comporte, et c'est la société que Notre-Seigneur, dans l'Evangile, appelle fréquemment le *royaume de Dieu*: royaume de Dieu ici-bas qui constitue l'Eglise militante; royaume de Dieu dans une acception plus universelle, qui comprend, dans l'unité d'une même société surnaturelle, les saints du ciel, les âmes plongées dans les flammes purificatrices et les hommes encore obligés de lutter sur terre pour mériter la gloire: voilà la grande unité du corps mystique.

Mais on ne saurait concevoir, N.T.C.F., de société sans chef, on ne saurait imaginer un royaume sans roi; c'est une nécessité inhérente à la nature de tout groupement social d'être gouverné. La poursuite de la fin commune par tous ses membres requiert absolument la coordination des tendances de chacun si l'on ne veut pas aboutir à la confusion, au désordre et à l'anarchie: et pour obtenir cette harmonie commune, cette harmonie d'efforts convergeant au même but, il faut une impulsion commune venant d'une même cause, il faut une direction commune venant du même chef: eh bien! mes frères, dans le royaume de Dieu, ce chef qui gouverne, ce chef qui dirige vers la fin voulue de Dieu les efforts de tous les membres de cette société surnaturelle, c'est le Christ-Roi.

Le Christ-Roi, nom de gloire et de puissance que la sainte Eglise en ces derniers temps a proposé avec plus de solennité à la foi, à la vénération et à l'amour des fidèles. Le Christ-Roi, nom sanctifié par les acclamations victorieuses des glorieux martyrs de la tourmente mexicaine. Pourtant, ni le nom, ni la vérité si belle qu'il exprime ne sont

d'invention récente comme un fruit attardé des dernières spéculations théologiques. Le titre de roi donné au Christ est aussi ancien, on pourrait même dire plus ancien, que le christianisme, car c'est comme roi que les prophètes nous présentent le Rédempteur promis; Isaïe, chantant les grandeurs du Messie, disait: "Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné; il porte sur son épaule la marque de sa principauté. On le nomme le conseiller admirable, le Dieu fort, le Père de l'éternité, le prince de la paix. Il étendra son empire et donnera une paix sans fin. Il s'assoiera sur le trône de David et possédera son royaume, pour l'établir et l'affermir par le droit et la justice" (Isaïe, ch. IX, vv. 6 et 7).

C'est la royauté du Sauveur, en même temps que le sacerdoce du Christ, que proclame aussi le psaume des vêpres: "Dixit Dominus"; le Père y invite son Fils à partager son trône jusqu'à ce que ses ennemis brisés servent d'escabeau à ses pieds (Psaume 109).

Bien d'autres passages des psaumes annoncent la dignité royale du Christ Rédempteur: "J'ai constitué mon Roi sur Sion, la sainte montagne... demande-moi et je te donnerai les nations en héritage et les confins du monde en propriété" (Psaume 2, vv. 6 et 8). C'est devant le Christ que "se prosterneront tous les rois de la terre, c'est à Lui que toutes les nations rendront un fidèle servage" (Psaume 71, v. 11).

C'est encore comme roi que l'archange Gabriel annonce à Marie le Fils de Dieu dont elle sera la mère: "Il sera grand, dit le messager céleste, et on l'appellera le Fils du Très-Haut; et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son Père, et Il règnera sur la maison de Jacob à jamais, et son règne n'aura pas de fin" (Luc, I, 32 et 33).

Au reste, cette idée de la dignité royale du Messie était si ancrée dans l'esprit des Juifs, au temps de Notre-Seigneur, qu'elle fut même pour eux l'occasion de bien des erreurs sur la nature de sa mission libératrice; ils se persuadaient que le Christ viendrait les délivrer, par la force armée, du

joug des Romains et assujettirait à la domination d'Israël l'univers vaincu. Cette conception trop étroite et trop matérielle que les Juifs se faisaient de sa royauté contraignit le Sauveur à user de ménagements dans l'affirmation de sa qualité de Messie: et malgré cette réserve. la haine des Juifs exploita auprès de Pilate ce titre de Messie que Jésus avait revendiqué, pour l'accuser de conspirer contre César.

Toutefois, Jésus profita de cette accusation que lui suscita l'hypocrisie des pharisiens pour affirmer solennellement, devant le représentant de la puissance romaine, sa qualité de Roi et la nature avant tout spirituelle de sa divine royauté: "Es-tu donc Roi, lui demanda Pilate? -- Oui, tu l'as dit, reprit Jésus, Je suis Roi". Cependant, "Mon royaume n'est pas de ce monde" (Jean, ch. XIX, vv. 36 et 37). Nous ne pouvons donc pas douter de l'existence de la divinité royale du Christ, N.T.C.F.

Mais, nous voulons aussi aller plus loin et nous demander le sens exact qu'il convient de donner à ce titre de roi, tel que nous l'attribuons à notre divin Rédempteur.

II

NATURE DE CE ROYAUME

Et tout d'abord, N.T.C.F., la royauté du Christ peut s'entendre dans un sens large pour désigner son excellence et sa prééminence de perfection. De la sorte, il englobe dans sa signification toutes les prérogatives et toutes les primautés que nous avons déjà reconnues au Christ et s'identifie avec sa qualité de chef du corps mystique prise dans toute son extension; et comme l'enseigne Pie XI: "depuis longtemps l'usage a attribué à Jésus-Christ le nom de Roi en raison de sa prééminence sur toutes les créatures" (Encyclique "Quas primas". 11 décembre 1925). Il est appelé "le roi des intelligences" parce qu'Il possède la science du ciel et de la terre, parce qu'Il communique à toute créature cette vérité dont Il est la source et la personnification; Il est "le roi des volontés". parce qu'Il est l'exemplaire de toute

sainteté et parce qu'Il est le principe divin qui la communique aux âmes; Il est "le roi des coeurs" enfin, par les ineffables trésors de charité qui y sont renfermés et par la puissance pleine de douceur qui lui subjugue invinciblement le coeur des hommes.

Avec quel amour des âmes, les fidèles ne se plaisent-ils pas à reconnaître cette triple royauté de Jésus par une soumission spontanée et généreuse de toute leur puissance au Maître adorable: soumission de leur intelligence à Celui "en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science" (Colossiens, ch. II, v. 3), soumission de leur volonté à celui "qui est le principe de toute volition sainte et de toute action parfaite" (Philippiens. ch. II, v. 13), soumission de leur coeur à Celui "qui est venu allumer sur terre le feu du divin amour" (Luc, ch. XII, v. 49), et dont la charité nous prêche nuit et jour.

Cependant, Jésus n'est pas seulement roi selon ce sens large analogique du mot; Il l'est au sens le plus vrai et le plus plénier du terme, parce que sa dignité royale comporte un véritable pouvoir de gouvernement; Il l'est plus parfaitement que n'importe quel souverain, parce que sa royauté est universelle et s'étend à toutes les créatures; Il l'est dans l'ordre spirituel et temporel tout à la fois.

Mais, N.T.C.F., Jésus est avant tout roi spirituel; son royaume c'est l'Eglise, cette société parfaite qu'Il a fondée sur terre pour conduire les hommes à leur fin surnaturelle. Le Sauveur pouvait sans doute communiquer directement ses grâces à chaque homme en particulier, mais Il a voulu se servir de l'Eglise pour préparer les voies à ses divines influences et faire coopérer les créatures raisonnables au salut des unes des autres, par les multiples secours que procurent aux hommes l'union des efforts et l'impulsion d'une autorité régulatrice sage et forte. Ce royaume divin. Jésus l'a organisé admirablement et lui a donné une constitution hiérarchique qui est un chef-d'oeuvre de sagesse dont aucun empire terrestre ne saurait égaler la perfection.

et qui a traversé sans altération les persécutions et les bouleversements sociaux, instrument toujours fécond des oeuvres de Dieu dans le monde.

Or, Jésus a doté son royaume de tous les pouvoirs nécessaires au déploiement de son activité sociale: pouvoir *législatif* pour établir de sages lois, qui dirigent l'activité des fidèles sujets du Christ vers leur bien commun; pouvoir *exécutif* chargé d'appliquer ces lois au mieux des intérêts spirituels de la société chrétienne, d'organiser les oeuvres, l'Action catholique, l'Action sociale, la vie paroissiale, et pour assurer l'intensification de la vie intérieure, la défense de la foi, la préservation de l'innocence, l'accroissement et la prospérité des instituts religieux, et la propagation de l'Evangile dans les pays infidèles; pouvoir *judiciaire*, enfin, pour trancher les différends inévitables entre les saints eux-mêmes et combien plus entre des hommes encore sujets à mille défaillances, et enfin pour venger les transgressions de la loi et les infractions à la discipline. Ce triple pouvoir départi à l'Eglise et partagé entre les divers ordres de la sainte hiérarchie, reste cependant dans le Christ en sa plénitude, et c'est de Lui qu'en procède, en dernier ressort, toute l'efficacité. Il est le Roi, et les hommes préposés au gouvernement de l'Eglise ne sont que ses ministres.

Nous saisissons maintenant la différence qu'il y a entre ces deux attributions de notre chef sacré: sa dignité sacerdotale et sa royauté: sa dignité sacerdotale tend directement à la sanctification intérieure, celle-ci qui dispose au bien les âmes par une activité extérieure et sociale. Comme prêtre, Jésus s'immole sur la croix, perpétue son sacrifice sur nos autels et nous applique constamment les fruits de son immolation: comme roi, Notre-Seigneur nous assemble en son Eglise, il nous réunit sous la houlette de nos pasteurs, il stimule et coordonne nos efforts dans le sens de notre avantage commun et de la plus grande gloire de Dieu. Pontife miséricordieux, Jésus nous rachète au Calvaire et produit en nos âmes cette participation à la nature divine qui fait de nous ses frères selon la grâce, les fils adoptifs

du père céleste et les héritiers du ciel; monarque spirituel et roi pacifique, le Christ nous gouverne et nous établit dans l'ordre et dans la paix, et il dispose par là, nos âmes à recevoir ces dons surnaturels.

Malgré la différence essentielle qui distingue ces deux fonctions de notre chef mystique, il y a pourtant entre elles, nous l'avons déjà dit, une union intime et une dépendance mutuelle. Tout d'abord, une même onction divine a constitué le Christ-prêtre et l'a sacré Roi, l'onction de l'union hypostatique. C'est elle, nous le savons déjà, qui faisait du Verbe incarné le Médiateur né, et partant le Pontife obligé de l'humanité; c'est elle aussi qui a placé le Christ à la tête de toute créature, pour en faire le souverain de la terre et des cieux. C'est bien ce que nous apprend Sa Sainteté Pie XI quand il cite le témoignage de saint Cyrille d'Alexandrie: "Le Christ détient la souveraineté de toutes les créatures, non par la force ni par une concession adventice, mais par un droit naturel" (Saint Cyrille d'Alexandrie, commentarium in Lucam, ch. X). En outre, "Jésus n'a pu réaliser sa royauté spirituelle que par l'exercice préalable de son divin sacerdoce. Il devait d'abord se livrer en victime sur la croix, racheter son Eglise et la purifier dans son sang divin" (Ephésiens, ch. V., vv. 25 et 26), afin de constituer ensuite ce royaume spirituel sur lequel il étendrait la providence de son gouvernement sacré. La dignité royale de Jésus est de ce fait toute rayonnante des splendeurs de son caractère sacerdotal et l'Encyclique déjà citée s'en exprime ainsi: "Le Christ, comme Rédempteur, a acquis l'Eglise au prix de son sang, et en qualité de prêtre, Il s'est offert et s'offre continuellement comme hostie de propitiation pour les péchés; "aussi, qui ne voit que sa royauté participe à cette double fonction et en revêt la nature?" (Encyclique "Quas primas").

C'est bien, en effet, du haut du Calvaire, du haut de l'autel de la croix, que règne le Christ-Roi: "Regnavit a ligno Deus" comme le chante la sainte Liturgie dans le "Vexilla Regis". Cette hymne tout entière n'est qu'un chant

de triomphe en l'honneur du Pontife Roi, vainqueur de l'enfer par le bois de la croix. La croix, c'est son étendard qui s'avance avec gloire: "Vexilla Regis prodeunt"; le sang qui l'inonde est sa pourpre royale, "Ornata regis purpura"; le sacrifice rédempteur est sa victoire sur le péché et sur la mort. La passion a donc été à la fois l'exercice du sacerdoce de Jésus et le principe de sa royauté effective sur le monde.

Cette union et cet entrelacement des deux prérogatives principales de notre divin chef nous font pénétrer, du regard de la foi, le sens profond et touchant jusqu'aux larmes de la couronne d'épines qui orna jadis le front de Jésus en sa sainte Passion: ce signe de dérision cruel et sacrilège que la barbare soldatesque plaça sur la tête de notre adorable Sauveur devient le symbole douloureusement expressif du sacerdoce royal de notre Pontife souverain: Monarque spirituel, il porte un diadème: mais il ne doit régner que par l'offrande d'un sacrifice dont lui-même est la victime; c'est pourquoi, les épines perçant son chef auguste composent l'insigne de sa royauté.

Quel coeur croyant ne serait pas ému et subjugué en voyant le dévouement d'un tel roi immolé pour le bien de son peuple? Qui ne ploierait le genoux devant la majesté toute divine de ce souverain de nos âmes pour lui dire avec amour et en esprit de réparation le mot que ses bourreaux lui répétaient en guise d'insulte: "Ave, Rex Judaeorum!" "Roi des Juifs, Roi du monde, Roi de nos coeurs, nous vous saluons!" Qui surtout ne se sentirait enflammé de zèle et de sainte ardeur pour gagner à ce roi divin le plus de sujets possible et pour prendre comme mot d'ordre la parole du grand apôtre: "Oportet illum regnare: Il faut qu'il règne!" (I Corinthiens, ch. XV, v. 25). Il a bien mérité d'être le roi incontesté de l'univers, celui qui l'a si chèrement conquis au prix de son sang: à notre tour, nous voulons qu'Il règne sur nous et qu'Il règne en toute réalité et efficacité: "Volumus hunc regnare super nos" (Luc, ch. XVII, v. 14).

Pourtant, ce règne bienfaisant, universel en droit, dès le jour de la Passion, voire dès le premier instant de l'Incarnation, ne doit s'étendre, de fait, sur la terre que par une série de conquêtes laborieuses, au moyen de luttes incessantes, par des victoires successives remportées au cours des âges sur l'enfer et ses agents. Toute l'histoire de l'Eglise est précisément la marche en avant de notre glorieux souverain soumettant, par la force de ses armes spirituelles, et grâce à la vaillance de ses troupes, les sujets qui lui appartiennent déjà par droit de naissance et par droit de rachat, mais qui sont encore rebelles à son autorité. Chaque époque, d'ailleurs, lui amène de nouveaux bataillons, et l'art de la conquête varie dans ses formes accidentelles selon les manoeuvres et les ruses diverses qu'emploie l'ennemi pour échapper à la domination du Christ-Rédempteur; et si, aujourd'hui, le divin Roi cherche à gagner les familles, une par une, et s'il veut placer son trône d'amour dans chaque foyer, c'est parce que, en ces derniers temps, la puissance adverse a spécialement dirigé ses attaques contre les retranchements de la vie sociale et religieuse que sont les familles; en conquérant de nouveau, par une action lente et profonde, ces cellules sociales qui constituent les nations, Jésus prépare son règne universel sur le royaume de la grande famille humaine.

Il règnera, le Sauveur bien-aimé, nous en avons pour garant la parole qu'il fit entendre à sa confidente de Paray-le-Monial: "Je règnerai malgré mes ennemis sur tous ceux qui s'y voudront opposer". Mais il en coûtera le sang de ses fidèles sujets et les fatigues incessantes de ses dévoués ministres. Ce n'est, d'ailleurs, qu'à la fin du monde que le royaume de notre divin monarque atteindra le terme de son développement et triomphera de tous ses ennemis, selon la prédiction de saint Paul: "Alors viendra la fin, lorsque le Christ remettra le royaume à Dieu, son Père, après avoir anéanti toute principauté, toute puissance et toute force. Car il faut qu'Il règne, jusqu'à ce qu'Il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds" (I Corinthiens, ch. XV, vv. 24 et 25).

A cette heure-là, l'Eglise, longtemps opprimée et douloureusement décimée par les terribles ravages de l'antéchrist, sera reconstituée dans la céleste Jérusalem. "Dieu, Roi immortel des siècles" (I Timothée, ch. I, v. 17), règnera par son Christ dans une paix éternelle. "Quand tout lui sera soumis, alors le Fils lui-même sera soumis à Celui qui lui aura assujetti toutes les créatures, ,pour que Dieu soit tout en toutes choses" (I Corinthiens, ch. XV, v. 28).

Telle est, N.T.C.F., cette royauté spirituelle du Christ-Chef, du Christ-Roi. Mais, cela n'est pas tout; Jésus est encore Roi temporel de toutes les nations et possède une véritable souveraineté sur tous les empires de la terre. "Ce serait se tromper étrangément, enseigne Pie XI, que de refuser au Christ, en tant qu'homme, la royauté temporelle sur tout l'univers". Sans nul doute, Il a ce pouvoir, en tant que Dieu, puisqu'en Dieu se trouve, selon l'Apôtre, la source de toute autorité de gouvernement: "non est potestas nisi a Deo" (Romains, ch. XIII, v. 1) ; mais Jésus possède, même selon la nature humaine, la plénitude de la puissance temporelle: "Tout pouvoir m'a été donné, nous dit-il, au ciel et sur la terre" (Matthieu, ch. 28, v. 18) ; et cette universalité n'admet aucune restriction, pas plus dans l'ordre de la juridiction temporelle que dans le domaine de la puissance spirituelle.

En fait, Jésus-Christ n'a pas voulu exercer, dans le temps qu'il vécut parmi nous, cette souveraineté terrestre qui lui appartenait de plein droit. Notre divin roi voulait se manifester à nous dans la transcendance de sa mission spirituelle, comme "pontife des biens à venir", comme souverain d'un "royaume qui n'est pas d'ici-bas". Et pour cela, il a renoncé au faste des grandeurs humaines et à l'exercice d'une royauté temporelle. Vaines étaient donc les craintes de l'ambitieux Hérode, qui voyait dans l'enfant de Bethléem un compétiteur à son trône et un rival dangereux, car il ne ravit pas le sceptre temporel celui qui nous apporte un royaume éternel (Hymne "Crudelis Herodes" pour l'Epiphanie).

Non moins fausses étaient les imputations des Juifs qui accusaient Notre-Seigneur de soulever le peuple contre la puissance de César. Certes, il eût pu se rendre maître de la Judée, de Rome et de l'univers, sans violer aucun droit acquis, car tous les droits lui appartiennent d'une manière souveraine, et il pouvait à son gré les abolir, les transférer, et en investir ceux qu'il lui plaisait. Mais il n'entrait pas dans le plan de la Providence que Jésus fît valoir ses droits à la royauté effective sur les nations et sur les empires. Aussi, lorsque les Juifs, toujours hantés par l'idée de la souveraineté temporelle du Messie, voulurent lui décerner le titre de roi, Notre-Seigneur se déroba à leur tentative mal inspirée (Jean, ch. VI, v. 15).

Il ne s'ensuit pas toutefois que la royauté temporelle du Christ soit inutile et comme non avenue, sans influence aucune sur les empires de ce monde, car le fait que notre divin Roi est bien le suzerain de tous ceux qui exercent ici-bas l'autorité du gouvernement est de nature à affermir l'ordre des Etats, et doit inspirer à tous, princes et sujets, gouvernants et gouvernés, le respect de l'autorité dont la source est dans le Christ.

Les chefs d'états, ceux du moins qui participent aux bienfaits de la Révélation, se souviendront que le pouvoir dont ils sont investis n'est qu'une délégation de l'autorité souveraine et universelle du Christ-Roi, et qu'à Lui, ils devront un jour rendre compte de l'usage qu'ils en auront fait. N'est-ce-pas l'idée que se faisaient de leur mission temporelle les meilleurs des rois de France, surtout l'incomparable saint Louis, quand ils se proclamaient les lieutenants du roi du ciel.

Quelle influence salutaire et bienfaisante n'auront donc pas sur les chefs des nations chrétiennes ces relations de dépendance qui font d'eux les ministres du Christ-Roi. La royauté de Jésus leur rappellera qu'ils n'ont qu'un pouvoir d'emprunt reçu d'en-haut; elle leur apprendra à subordonner l'exercice de leur puissance temporelle à l'autorité

spirituelle de l'Eglise, de manière à ne jamais l'entraver et à favoriser toujours le bien supérieur des âmes et de la société chrétienne ([1]).

Utile et bienfaisant aux gouvernants, le souvenir de la royauté temporelle de Jésus procurera également aux subordonnés de précieux avantages. Elle rendra leur obéissance plus facile et plus prompte, en l'éclairant par des vues de foi: elle leur fera aimer une sujétion qui fait d'eux, en fin de compte, des sujets du Christ-Sauveur; elle les portera à vénérer une autorité dans laquelle ils reconnaîtront le joug suave du Roi Jésus.

On ne saurait donc conclure que la royauté temporelle de Jésus soit vaine et stérile. Si Jésus n'a pas voulu exercer par lui-même la puissance terrestre, retenons toutefois qu'Il l'exerce par autrui; et toute principauté trouve en lui son principe et son soutien, n'étant que l'exercice d'un pouvoir qui appartient en propre au Fils de l'homme, "le premier-né de toute créature" (Colossiens, ch. I, v. 15), et "le prince des rois de la terre" (Apocalypse, I, 5). C'est lui qui affermit le trône des grands et inspire aux petits l'amour de leur condition, le respect de la hiérarchie sociale, la soumission aux autorités constituées.

CONCLUSION

"Ah! qui saurait dire le bonheur de l'humanité, s'écrie Pie XI, dans son encyclique "Quas Primas" si tous, individus, familles et Etats se laissaient gouverner par le Christ. Tout droit retrouverait, avec sa vigueur native, son ancienne autorité: la paix réapparaîtrait avec tous ses bienfaits; les glaives tomberaient et les armes glisseraient des mains le jour où tous les hommes accepteraient de bon coeur la souveraineté du Christ, le jour où ils obéiraient à ses commandements, le jour où toute langue confesserait que le

---

([1]) Subordination indirecte qui ne confère pas à l'Eglise de juridiction temporelle sur les Etats, mais qui oblige ceux-ci à ne rien entreprendre de contraire au bien spirituel et à favoriser positivement ce bien supérieur de la société chrétienne.

Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père. Pour que toute société chrétienne bénéficie de tous ces précieux avantages et pour qu'elle les conserve, il faut faire connaître le plus possible la doctrine de la dignité royale de notre Sauveur".

Jésus, Chef du corps mystique, est donc Roi; Il est Roi temporel, mais avant tout Il est Roi spirituel; sa principauté temporelle, déléguée à ses lieutenants terrestres, doit aplanir les voies à l'exercice de sa royauté spirituelle qu'Il communique à son Eglise; pareillement, la souveraineté spirituelle de Jésus prépare son champ d'action à son activité sacerdotale. Toutes les prérogatives de notre chef adorable se complètent de la sorte et convergent à une même fin: infuser la vie surnaturelle aux membres de son corps mystique, leur communiquer cette vie divine qu'Il reçoit de son Père et faire monter jusqu'à Lui leur adoration, leur amour, leurs louanges de gloire, voilà la fonction du Chef, voilà la fonction du Christ-Roi. "Ut vitam habeant et abundantius habeant".

Que Notre prochain congrès au Christ-Roi soit donc le triomphe de la foi qui adore et qui remercie; qu'il soit encore le triomphe de la pénitence qui demande pardon et qui expie; qu'il soit enfin le triomphe de l'amour qui unit et sauve.

A ces causes, et le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous ordonnons ce qui suit:

1.—Nous prescrivons comme oraison commandée *pro re gravi* l'oraison au *Christ-Roi,* à partir du premier juillet mil neuf cent cinquante.

2.—Nous ordonnons, qu'à compter du premier juillet prochain, on récite au prône les dimanches et fêtes la prière suivante:

AU CHRIST-ROI

O Christ Jésus, je vous reconnais pour roi universel. Tout ce qui a été fait a été créé pour vous. Exercez sur moi tous vos droits. Je renouvelle mes promesses du Baptême

en renonçant à Satan, à ses pompes et à ses oeuvres, et je promets de vivre en bon chrétien. Et tout particulièrement, je m'engage à faire triompher selon mes moyens les droits de Dieu et de votre Eglise. Divin Coeur de Jésus, je vous offre mes pauvres actions pour obtenir que tous les coeurs reconnaissent votre royauté sacrée, et que, ainsi, le règne de votre Père s'établisse dans l'univers entier. Ainsi soit-il. (Indulgence plénière, une fois le jour, aux conditions ordinaires: confession, communion, visite et prières pour le Pape; Sacrée Pénitencerie Apostolique, 21 février 1923).

Coeur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous (300 jours d'indulgence. Congrégation des Indulgences, 26 décembre 1907).

Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement, priez ponr nous.

Saint-Hyacinthe priez pour nous (indulgence de 100 jours, applicable aux défunts, pour chacune de ces dernières invocations, concédée par l'Evêque de Saint-Hyacinthe).

Sera Notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône en toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception et le dimanche suivant.

Donné à Saint-Hyacinthe, sous notre seing et sous le contreseing du chancelier, en la fête du Jeudi-Saint, le six avril mil neuf cent cinquante.

† ARTHUR,

Evêque de Saint-Hyacinthe

Par mandement de Son Excellence,

Victor Quintal, P.D., V.G.

chancelier.